

**Consultation générale sur le projet de loi n° 112,  
Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion  
sociale**

**Mémoire présenté à la  
Commission des affaires sociales**

**par  
l'Union des consommateurs**

**Septembre 2002**

Ce mémoire a été préparé par le comité Politiques sociales et fiscales de l'Union des consommateurs.

Membres du comité : Ghislaine Beaulieu (ACEF de l'Estrie), Micheline Côté (ACEF de l'Île Jésus), Manon Houde (ACEF de la Rive-Sud de Québec), Thérèse Richer (ACEF de la Rive-Sud de Québec) et France Latreille (Union des consommateurs).

A aussi collaboré à la rédaction : Nathalie St-Pierre, directrice de l'Union des consommateurs.

Union des consommateurs :  
1000 rue Amherst, bureau 300  
Montréal (Québec)  
H2L 3K5  
Téléphone : (514) 521-0528  
Télécopieur : (514) 521-0736  
Courriel : [union@consommateur.qc.ca](mailto:union@consommateur.qc.ca)

## **Table des matières**

Présentation de l'Union des consommateurs .....	4
Mission .....	4
Moyens d'action .....	4
Introduction .....	6
Chapitre 1 .....	9
Les impacts de la pauvreté .....	9
1.1 La pauvreté et la santé.....	9
1.2 Les coûts de la pauvreté .....	10
1.3 Chez les pauvres, la pauvreté s'accroît .....	10
1.4 La pauvreté des familles .....	12
1.5 Être pauvres en travaillant .....	13
Chapitre 2 .....	15
Des solutions concrètes, une priorité à court terme .....	15
2.1 Augmenter les revenus .....	15
2.1.1 Le salaire minimum : .....	15
2.1.2 Programme Apport .....	16
2.1.3 L'assistance-emploi.....	19
2.2 La formation .....	21
2.3 L'emploi .....	22
2.4 La santé.....	24
2.5 L'assurance médicament .....	25
2.6 L'accès aux biens essentiels.....	25
2.7 La justice .....	26
Chapitre 3 .....	27
Une redistribution de la richesse « améliorée » .....	27
La contribution des entreprises .....	28
Chapitre 4 .....	30
Encadrement et mécanismes de suivi.....	30
Conclusion.....	31
Annexe 1 : Le programme Apport .....	33
Annexe 2 : Les membres de l'Union des consommateurs .....	34
Annexe 3 : Liste des recommandations .....	35

## **Présentation de l'Union des consommateurs**

L'Union des consommateurs, (anciennement la Fédération des ACEF et Action Réseau Consommateur) regroupe huit ACEF régionales, le regroupement des consommateurs d'assurance ainsi que des membres individuels.

## **Mission**

Notre mission est la défense collective des droits des consommateurs. Pour ce faire, nous regroupons des organismes voués à la promotion de la solidarité, de l'équité et de la justice sociale. Nous défendons les intérêts des consommateurs, plus spécifiquement ceux à faible et modeste revenu, leur donnant une voix publique forte. Nous visons à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des consommateurs au plan économique, social, politique et environnemental, en traitant des questions à portée nationale. Nous sommes un espace de convergence et de support des ressources techniques et des expertises en consommation, afin de contribuer à rendre le mouvement consommateur plus efficace.

## **Moyens d'action**

- 🌐 L'**Union des consommateurs** effectue des recherches, rédige des mémoires et représente ses membres et les consommateurs auprès des organismes ayant comme mandat de prendre en compte l'intérêt public (Régie de l'énergie, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications, conseils d'administration, etc.) ;
- 🌐 L'**Union des consommateurs** participe aux travaux des gouvernements ou de l'industrie dans ses domaines d'expertise pour faire entendre la voix des citoyens-consommateurs ;
- 🌐 L'**Union des consommateurs** intervient auprès des instances gouvernementales pour commenter des projets de loi, des modifications législatives ou réglementaires ;
- 🌐 L'**Union des consommateurs** effectue des recherches sur des problématiques de consommation en émergence pour permettre de mieux comprendre les enjeux et mieux représenter et défendre les consommateurs ;
- 🌐 L'**Union des consommateurs** intervient publiquement dans les forums appropriés afin de représenter prioritairement les consommateurs à faible et modeste revenu dans les débats publics qui touchent ses domaines d'expertise ;

- ④ L'**Union des consommateurs** initie des recours collectifs contre les entreprises qui ont des pratiques commerciales qui vont contre les intérêts des consommateurs ;
- ④ L'**Union des consommateurs** collabore avec ses associations membres et aide ces dernières à mieux réaliser leur mission ;
- ④ L'**Union des consommateurs** échange et travaille avec des partenaires représentatifs - régionaux, québécois, canadiens ou internationaux - afin de dégager, dans la mesure du possible, des positions communes sur des dossiers à portée nationale et internationale ;
- ④ L'**Union des consommateurs** soutient et participe à des coalitions ponctuelles.

## **Introduction**

Depuis plus de 35 ans les ACEF travaillent au Québec auprès des personnes à faible et moyen revenu et sont ainsi à même de bien connaître la réalité vécue par cette portion de la population. Dès 1968, nous revendiquions une sécurité sociale de base assurant pour tous: le droit au travail, un revenu minimum d'aisance, la gratuité d'éducation, l'accès à des soins de santé, un lancement massif de HLM à location coopérative.

En 1971, le premier chapitre d'un Code de protection des consommateurs rédigé par le service juridique de l'ACEF de Montréal portait sur la création d'emplois, la hausse du salaire minimum avec indexation annuelle, le réaménagement des lois du travail, la création d'un revenu minimum familial garanti indexé à chaque année, le réaménagement complet de la fiscalité québécoise et un programme de rénovation urbaine par la construction de logements sociaux.<sup>1</sup>

En 1990, à l'occasion de la commission Bélanger-Campeau, la Fédération des ACEF posait les questions suivantes au gouvernement : Verrons-nous la lutte à la pauvreté devenir une priorité nationale? Mettrons-nous fin au gaspillage de notre société de consommation pour prendre le virage de la société de conservation? Rendrons-nous la fiscalité plus équitable, garantirons-nous à tous l'accessibilité aux services publics, permettrons-nous au mouvement communautaire de jouer pleinement son rôle?

Depuis les récessions du début des années 1980 et 1990, l'Union des consommateurs a constaté un appauvrissement de la population et une aggravation de la situation des personnes et des familles les plus pauvres. Ces dix dernières années, les problèmes se sont accentués avec les compressions budgétaires des différents paliers gouvernementaux qui ont sabré dans les programmes sociaux.

Durant toutes ces années, les ACEF sont intervenues à plusieurs reprises en commission parlementaire par la voix de leurs fédérations sur des questions comme la réforme de l'aide sociale, l'entrée en vigueur des taxes TPS et TVQ, la fiscalité et le financement des services publics, etc.

L'Union des consommateurs et ses membres ont aussi appuyé et participé aux grands mouvements sociaux des dernières années visant l'élimination de la pauvreté tels que

---

<sup>1</sup> GOULET, Henri. Origines et développement du mouvement ACEF au Québec, 1960 à 1970. Mémoire , Université de Montréal, 1993, 157p.

la Marche mondiale des femmes et le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Ils ont aussi suivi la démarche du Forum de développement social en s'impliquant au niveau local et national.

Tout en revendiquant des améliorations aux politiques sociales et fiscales, les ACEF ont, depuis le début de leur existence, offert des services directs aux familles. Et un des moyens privilégiés pour aider les familles ou les personnes seules qui rencontrent des difficultés financières a toujours été de leur offrir des services de consultation budgétaire personnalisés.

Les ACEF membres de l'Union des consommateurs font près de 1 500 consultations par année et rencontrent plusieurs centaines de personnes lors d'ateliers sur le budget.

Quotidiennement, les conseillers et conseillères budgétaires rencontrent des gens qui vivent la pauvreté avec tous ses impacts, conséquences que vous avez reconnues dans l'énoncé de politique, *La volonté d'agir, la force de réussir, Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Après tout ce temps, le gouvernement accepte de reconnaître que la pauvreté est un problème réel qui demande une vision globale en mettant de l'avant une loi visant à contrer cette pauvreté et l'exclusion de milliers de personnes. Dans son énoncé de politique, le gouvernement reconnaît plusieurs conséquences liées à la pauvreté (éducation moins avancée, santé fragile, etc.). Nous sommes des gens d'action et à cet égard, ce qui nous préoccupe davantage c'est le plan d'action. Nous voulons que celui-ci apporte des mesures concrètes et efficaces afin d'éliminer la pauvreté. Le financement annoncé, soit 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, permettra-t-il d'améliorer de façon importante les conditions des personnes vivant dans la pauvreté? Les besoins sont grands, il existe de nombreux programmes et différentes politiques. Cette somme, même si elle est importante, saura-t-elle répondre adéquatement aux différents besoins?

Plusieurs des recommandations que nous présentons dans ce mémoire ne sont pas nouvelles. La hausse du barème de l'assistance-emploi, des seuils d'admissibilité du programme Apport, l'augmentation du salaire minimum, l'abolition de la TVQ sur des biens essentiels, une réforme fiscale pour plus d'équité, un meilleur accès à l'éducation, toutes ces recommandations ont fait l'objet de présentations publiques à différentes reprises. Il y a, bien sûr, eu des améliorations, mais c'est un virage majeur qui doit s'opérer pour permettre à une partie importante de la population de vivre dans des conditions décentes.

Le dépôt de ce projet de loi, que nous attendions depuis longtemps, est un pas dans la bonne direction. Nous aurions apprécié que le plan d'action soit rendu public en même temps que le projet de loi. Nous souhaitons que le gouvernement agisse concrètement pour améliorer les conditions de vie des personnes vivant dans la pauvreté, en adoptant le projet de loi amélioré et en déposant le plus rapidement possible son plan d'action.

## Chapitre 1

### Les impacts de la pauvreté

L'énoncé de politique « *La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* » émet plusieurs constats qui nous rejoignent et qui confirment les opinions que nous avons émises à plusieurs reprises à la suite de nos observations sur le terrain.

Cet énoncé reconnaît en effet que la pauvreté se situe bien au delà de la satisfaction des besoins essentiels que sont notamment la nourriture, l'habillement et le logement. La Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale retient une définition qui s'inspire de celle proposée par les Nations Unies :

*« La pauvreté est la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour accéder à son autonomie économique et favoriser son inclusion sociale. »<sup>2</sup>*

Peu importe la définition retenue pour identifier la pauvreté, l'essentiel c'est de considérer la pauvreté globalement en tenant compte de ces incidences sur l'ensemble de la société et de faire à la lutte à la pauvreté, une priorité.

#### 1.1 La pauvreté et la santé

Dans l'énoncé de politique, il est question à plusieurs reprises des impacts multiples de la pauvreté. Un de ces impacts concerne la santé, un élément primordial pour la qualité de vie de tout individu. Un rapport de recherche du Ministère de la santé et des services sociaux soulignait justement cette situation :

*« Les problèmes de santé mentale sont nombreux en milieu pauvre. La pauvreté surtout quand elle va de pair avec l'exclusion et l'isolement engendre un stress et une détresse sociale qui se convertissent trop souvent en consommation abusive d'alcool, en acte de violence, en usage de drogues, en présence d'idées suicidaires et en suicides. »*

---

<sup>2</sup> Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion*, Énoncé de politique, juin 2002, p.15

On y ajoute « *que les personnes pauvres font plus de dépressions, ont plus de problèmes de santé mentale, de problèmes d'asthme ou simplement plus de problèmes de santé que la population en général.* »<sup>3</sup>

## **1.2 Les coûts de la pauvreté**

L'énoncé de politique reconnaît aussi que la pauvreté coûte cher et que toutes les Québécoises et tous les Québécois devraient se sentir concernéEs par ce phénomène.

*« Les coûts de la pauvreté exerceront de plus en plus de pression sur les finances publiques et sur le filet de sécurité sociale au fur et à mesure des changements démographiques. »*<sup>4</sup>

En milieu urbain on constate trop souvent une détérioration du tissu social, les communautés s'appauvrissent. Lorsque les familles doivent s'approvisionner aux banques alimentaires pour boucler leurs fins de mois ou dans les comptoirs familiaux pour habiller leurs enfants pour la rentrée scolaire, lorsque les boutiques de prêteurs sur gages se multiplient c'est toute la vie du quartier qui en est affectée autant économiquement que socialement.

## **1.3 Chez les pauvres, la pauvreté s'accroît**

Une étude récente effectuée par des économistes démontre « *que la pauvreté a augmenté de 1989 à 1997 et que cette conclusion demeure valide quel que soit le seuil de pauvreté utilisé et quel que soit l'indice de pauvreté utilisé.* »<sup>5</sup>

Ils soulignent que leurs analyses les ont amenés aux constatations suivantes :

*« En décomposant la diminution moyenne du revenu disponible selon les classes de revenu, nous constatons que le cinquième centile de la distribution (5% les plus pauvres) a diminué de plus de 45 % alors que la diminution du quatre-vingt-quinzième centile (5% les plus riches) a été de moins de 5%. »*<sup>6</sup>

Ces économistes, comme nous l'avons nous aussi plusieurs fois souligné, expliquent cette diminution de revenu par les programmes de lutte au déficit des différents paliers gouvernementaux : pour diminuer le déficit public les autorités ont dû

---

<sup>3</sup> Ministère de la santé et des services sociaux. Pour réduire les inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté, septembre 2000, p. 5

<sup>4</sup> Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. *Op.cit.* p. 11

<sup>5</sup> MAKDISSI P. et Y. GROLEAU. Que pouvons-nous apprendre des profils de pauvreté canadiens? À paraître.

<sup>6</sup> Ibid.

augmenter les taxes et surtout sabrer dans les programmes sociaux. Ils questionnent aussi les choix des gouvernements qui retournent les dividendes de la lutte au déficit sous forme de baisse d'impôt qui profite nécessairement en plus grande proportion aux plus riches. Nous y reviendrons plus loin.

De plus, une étude sur l'inégalité de la richesse au Canada de 1984 à 1999, nous indique que :

*« la valeur nette médiane de toutes les familles a augmenté d'environ 10% de 1984 à 1999, mais que cette hausse n'a pas touché les familles de façon égale. En 1984, les jeunes familles avec enfants, dont le soutien économique principal était âgé entre 25 et 34 ans, ont affiché une valeur nette médiane de 44 000 \$ selon l'Enquête sur les avoirs et les dettes. En 1999, l'Enquête sur la sécurité financière a permis de montrer que cette valeur nette avait reculé de 30% pour se fixer à 30 800 \$. »<sup>7</sup>*

Une société ne peut donc indéfiniment se permettre de laisser de côté une partie importante de sa population quand un grand nombre de ses citoyennes et citoyens jouissent d'une qualité de vie ainsi que d'une liberté de mouvement et d'expression remarquables. Centraide Québec indiquait en septembre 2000 que :

*« la richesse sans l'équité crée l'exclusion, ce qui sous-entend qu'à plus ou moins longue échéance les coûts de la pauvreté, de l'exclusion et des inégalités sociales risquent de compromettre gravement sinon d'anéantir les fruits de nos efforts et de nos acquis. »<sup>8</sup>*

Nous sommes donc en accord avec le gouvernement lorsqu'il affirme que *« faire reculer la pauvreté et l'exclusion sociale pour bâtir un Québec meilleur où personne n'est laissé de côté et où chaque Québécoise et chaque Québécois peuvent mener une vie digne et participer, selon leurs capacités à la vie sociale et au progrès collectif »<sup>9</sup>* est le défi majeur auquel nous sommes conviés. Nous souhaitons que les moyens mis en place pour y arriver soient à la mesure de ces ambitions.

---

<sup>7</sup> MORISSETTE, René et al. L'évolution de l'inégalité de la richesse au Canada, 1984-1999, Statistique Canada, no 187, 22-02-02.

<sup>8</sup> Centraide Québec. Une société qui se tire dans le pied, septembre 2000, p. 24

<sup>9</sup> Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. *Op.cit.* p. 9

#### **1.4 La pauvreté des familles**

L'énoncé de politique admet aussi qu'il ne suffit pas de mettre en place des programmes pour venir en aide aux enfants. Si on vise vraiment à éliminer la pauvreté chez ceux-ci il faut améliorer la qualité de vie des familles :

*« La promotion de la santé et du bien-être des enfants à haut risque de pauvreté doit tenir compte de l'importance de la famille dans la vie des enfants. Par conséquent, tout en agissant auprès de ces derniers, il faut davantage soutenir les parents, afin qu'il devienne possible pour la famille d'échapper aux conditions de vie précaire que sont les siennes. »<sup>10</sup>*

Il est évident que les enfants sont pauvres parce que les parents sont pauvres. Tout en voyant d'un bon œil la mise en place de politiques comme l'instauration des garderies à cinq dollars, nous avons critiqué la Politique familiale qui n'était pas assez généreuse pour les familles à faible revenu.

D'autant plus qu'à la fin des années 1990 le gouvernement québécois a diminué à plusieurs reprises ses allocations familiales à mesure que le gouvernement fédéral augmentait ses prestations fiscales pour enfant. Ceci pour financer son programme de garderie. Nous avons à l'époque, à l'instar de plusieurs autres organismes, dont le Conseil du statut de la femme, dénoncé cette situation.

Selon Camil Bouchard, professeur au département de psychologie de l'UQAM, « *La pauvreté mine la qualité des relations entre les parents et leurs enfants. Souvent les parents ne voient plus leurs enfants comme une source de gratification mais de stress, parce qu'ils ne sont pas capables de leur offrir ce qu'ils voudraient .* »<sup>11</sup>

Au début du mois de novembre 2001, l'Institut de la statistique du Québec révélait des données troublantes : « *28 % des bébés de moins de cinq mois de la province vivent dans la pauvreté. Et de ce nombre 16% vivent dans une famille disposant de moins de 60% du montant établi comme seuil de faible revenu.* »<sup>12</sup>

Le Conseil de la famille et de l'enfance par son travail des dernières années et notamment dans le cadre de la consultation concernant les orientations et les perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté « Ne laisser personne de

---

<sup>10</sup> Ibid., p. 24

<sup>11</sup> BOUCHARD, Camil. «La pauvreté s'accroît», in *Le Devoir*, 29-11-01.

<sup>12</sup> Ibid.

côté » a très bien fait ressortir les améliorations qui devraient être apportées aux différentes politiques pour soutenir la famille.

Avec le Conseil nous nous interrogeons sur le fait que les instances politiques cherchent à intervenir directement auprès des enfants par la mise en place des centres à la petite enfance ou en étendant le réseau des petits déjeuners. N'y a-t-il pas là un danger de perdre la vision d'ensemble et de nier la responsabilité première des parents? <sup>13</sup>

### **1.5 Être pauvres en travaillant**

Depuis plusieurs années le gouvernement présentait l'emploi comme une panacée à tous les problèmes de pauvreté. Le plein emploi devenait la réponse magique.

L'énoncé de politique admet, enfin, qu'on puisse être pauvre tout en travaillant : *« le fait de travailler n'est pas tout le temps garant d'un revenu suffisant pour échapper à la pauvreté. Une proportion significative des personnes en situation de pauvreté travaille. Toutefois, pour diverses raisons qui relèvent aussi bien de l'état du marché du travail ( chômage, précarité, discrimination, etc.) que de leur situation personnelle (sous-scolarisation, contraintes d'ordre psychosocial, etc.) elles vivent des situations de travail précaires qui ne leur permettent pas d'avoir des revenus suffisants pour échapper à la pauvreté. »*<sup>14</sup>

Selon Camil Bouchard *« la nouvelle économie commande une main d'œuvre plus spécialisée et en général, ces emplois sont mieux payés. D'un autre côté, les emplois moins bien rémunérés sont de moins en moins syndiqués et plusieurs travailleurs ont un statut précaire. »*<sup>15</sup>

Selon le professeur Anthony B. Atkinson professeur d'économie à l'Université Oxford cité par P. Makdissi :

*« Durant les années 80 un changement s'est opéré au niveau des normes sociales de fixation des salaires. Nous sommes passés d'une norme favorisant des salaires plus égaux au sein d'une entreprise à des salaires basés sur la performance et par le fait même beaucoup plus inégaux. »*<sup>16</sup>

---

<sup>13</sup> Conseil de la famille. Prévenir la pauvreté et lutter contre elle dans une vision d'ensemble qui mise sur la famille, novembre 2001.

<sup>14</sup> Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. *Op.cit.* p. 20

<sup>15</sup> BOUCHARD. *Op. cit.*

<sup>16</sup> MAKDISSI. *Op.cit.*

Nous venons de le voir, les impacts de la pauvreté sont nombreux. Plusieurs améliorations doivent voir le jour le plus tôt possible. Le dépôt du projet de loi nous permet de participer au débat et de réaffirmer nos positions.

## **Chapitre 2**

### **Des solutions concrètes, une priorité à court terme**

La Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion vise « le renforcement du filet de sécurité sociale et économique ainsi que l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté afin de réduire les écarts de revenu et pousser plus loin le modèle québécois de développement solidaire. »<sup>17</sup> Nous retrouvons aussi ces objectifs dans le projet de loi, (articles 5, par.1, 6, par. 2, 8, par. 1, 9 par. 4, 13).<sup>18</sup> Tous ces articles visent à améliorer la situation économique et sociale, à renforcer le filet de sécurité sociale et économique, à permettre de disposer d'un revenu d'emploi permettant un niveau de vie décent.

Malheureusement, les moyens concrets sont absents dans le projet de loi pour améliorer le sort des personnes à faible revenu. Il aurait été intéressant que le gouvernement fasse connaître son plan d'action en même temps que le projet de loi.

L'Union des consommateurs incite le gouvernement à déposer son plan d'action le plus rapidement possible. Les constats sont faits, les dégâts sont énormes pour la population à faible revenu et l'ensemble de la société, il faut apporter de réelles améliorations, à court terme, pour freiner cet appauvrissement. Voici ce que l'Union souhaite voir dans le plan d'action.

#### **2.1 Augmenter les revenus**

##### *2.1.1 Le salaire minimum :*

Le projet de loi vise à «...améliorer les emplois afin que les personnes qui travaillent puissent disposer d'un revenu permettant un niveau de vie décent...» (art. 9, par. 4).

Les augmentations prévues en octobre 2002 (10 cents de l'heure) et en février 2003 (20 cents de l'heure), sont nettement insuffisantes. Rappelons ici que le seuil de faible revenu préparé par le Conseil national du bien-être social se situait à 18 371 \$ pour une personne pour l'année 2000. Le salaire annuel d'une personne seule rémunérée au salaire minimum en février 2002 sera de 15 184 \$, à condition qu'elle travaille 40 heures par semaine, ce qui est de moins en moins fréquent.

---

<sup>17</sup> Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. *Op.cit.* p.33.

<sup>18</sup> Projet de loi 112. Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour réaliser une augmentation décente, un virage majeur s'impose au niveau de la responsabilité des entreprises. Le projet de loi, à l'article 10 par. 3, veut *reconnaître la responsabilité sociale des entreprises et associer les partenaires du marché du travail.*

Mais comment le gouvernement entend-t-il s'y prendre? Dans l'Énoncé de politique (p. 48), nous pouvons y lire que l'État doit assumer un leadership pour que la logique économique prenne en considération la dimension sociale. Il faut que les entreprises se sentent aussi concernées. Or, à l'occasion des débats sur la hausse du salaire minimum, la Chambre de commerce du Québec fait valoir que la hausse du salaire minimum désavantage le développement économique et la création d'emplois pour les jeunes oeuvrant dans des secteurs et dans des régions moins favorisées. Par ailleurs, les entreprises ont un rôle important à jouer dans la réussite d'une véritable lutte contre la pauvreté. Comment l'État entend-t-il assurer ce leadership?

***1. L'Union des consommateurs recommande une augmentation substantielle du salaire minimum et que celui-ci soit indexé annuellement.***

#### *2.1.2 Programme Apport*

Le projet de loi, à l'article 8, par. 2, veut favoriser le maintien ou l'intégration en emploi des travailleurs à faibles revenus, notamment par des suppléments à leurs revenus de travail.

Le programme Apport, tel qu'il existe actuellement répond partiellement aux besoins des familles. En fait, il faut être très pauvre pour avoir droit à ce programme. Pour une famille monoparentale avec un ou plusieurs enfants à charge, il n'y a plus aucune prestation à partir de 16 000 \$ brut. Le seuil est beaucoup trop bas. (Voir annexe 1 le tableau des seuils)

D'ailleurs, le gouvernement reconnaît dans le document sur la Stratégie nationale de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, que malgré l'existence de programmes sociaux, il y a «persistance d'un niveau de pauvreté trop élevé et d'une proportion significative de personnes qui travaillent tout en demeurant pauvres»<sup>19</sup>. Il constate aussi que des personnes qui travaillent à temps plein demeurent pauvres car elles n'ont pas accès aux suppléments de revenus de travail mis en place pour atténuer les effets du marché de l'emploi. Toujours dans le même document, on

réfère à une étude qui constate que les programmes de supplément de revenus qui ont pour effet d'accroître les avantages tirés du travail, constituaient une solution prometteuse à la montée de l'exclusion et de l'inégalité des revenus.

Même si nous privilégions une amélioration des conditions de travail et une hausse du salaire minimum, depuis de nombreuses années, les ACEF demandent une amélioration de ce programme car elles rencontrent des familles très pauvres pour qui un supplément au revenu serait bénéfique mais sont considérées trop «riches» selon les critères de ce programme.

Depuis l'existence de ce programme, les seuils des revenus d'emploi ont même été abaissés. De 25 000 \$ en 1996 pour deux adultes et deux enfants, le seuil est maintenant de 22 000 \$ et n'a pas été indexé.

**Voici un exemple :** Sophie est une mère monoparentale avec deux enfants âgés de 10 et 8 ans. Elle travaille dans un Cégep comme technicienne de laboratoire. Récemment elle a entendu parlé du programme Apport mais elle ne pourra y avoir droit, elle gagne trop selon les critères d'accessibilité à ce programme. Or, l'accès à un supplément au revenu éviterait à madame de s'endetter et de couper sur les achats de nourriture.

---

<sup>19</sup> Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. *Op.cit* p.35

**Union des consommateurs – Projet de loi n° 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

<b>Revenus</b>	<b>Mensuel</b>
Salaire 13\$ de l'heure x 28 hrs/sem = 364\$	(net) 1261.07\$
Allocations familiales (provincial)	104.17\$
Prestation fiscale (fédéral)	390.16\$
Crédit T.P.S 162.50\$, 4x par année	<u>54.16\$</u>
<b>Total:</b>	<b>1809.56\$</b>
<b>Dépenses fixes</b>	
Logement	475\$
Électricité/chauffage	70\$
Téléphone	45\$
Assurance habitation	18\$
Auto (immatriculation, assurances) (Habite en région, pas accès au transport en commun)	63\$
Câble	50\$
Frais bancaires	9\$
Épargne/REER	0\$
Service de garde	216\$
Remboursement prêt étudiant	<u>112\$</u>
<b>Sous-total:</b>	<b>1058 \$</b>
<b>Dépenses variables</b>	
Épicerie ( 135 \$/semaine)	580\$
Vêtements	60\$
Auto (essence, entretien)	150\$
Soins de santé	40\$
Loisirs	62\$
Entretien maison	18\$
Gardiennage	<u>20\$</u>
<b>Sous-total</b>	<b><u>930 \$</u></b>
<b>Total :</b>	<b><u>1 988 \$</u></b>

**Déficit budgétaire mensuel de 178, 44 \$**, en admettant qu'il n'y ait jamais d'imprévus.

***2. L'Union des consommateurs recommande une hausse des seuils d'admissibilité du programme Apport. Cette hausse doit se réaliser à très court terme et doit être considérée comme une mesure urgente.***

Comme le programme Apport ne s'adresse qu'aux personnes qui ont des enfants, la hausse du salaire minimum pour aider les adultes sans enfant s'impose. L'énoncé de politique précise que 70 % des travailleuses et des travailleurs pauvres sont des personnes seules ou des couples sans enfant.

### *2.1.3 L'assistance-emploi*

Dans l'énoncé de politique, il y est constaté que l'aide financière de base versée aux familles québécoises sans contraintes à l'emploi est en général sous la moyenne des provinces canadiennes (p. 38). Le gouvernement annonce l'indexation annuelle et automatique des prestations de l'assistance-emploi, ainsi que l'abolition de la réduction pour partage du logement.

L'Énoncé de politique perpétue la différence entre les personnes inaptes et les personnes aptes. En effet, on souhaite que les personnes qui travaillent et celles qui ne peuvent travailler, en raison de leurs limites, puissent disposer d'un revenu leur permettant de mener une vie digne et de participer pleinement à la vie sociale. Pour les personnes temporairement privées de revenus pour satisfaire leurs besoins essentiels, on parle plutôt de soutien adéquat par l'État. Pourquoi maintenir cette différence?

L'Énoncé indique que « ...toute révision de soutien financier aux familles mérite un examen approfondi. » (p. 38) Or, les familles et les adultes sans enfant ont besoin maintenant d'un revenu accru pour pouvoir se loger et se nourrir adéquatement.

#### **Voici un exemple :**

Voilà une dame au début de la cinquantaine, prestataire de l'aide sociale dans la catégorie des personnes aptes au travail, car considérée comme tel par son agent. Elle vit seule dans une région où il n'y a pas de transport collectif. Pour compléter le portrait, nous ajouterons que cette dame a eu un sérieux cancer qui l'a conduite vers la chirurgie, les traitements de radiothérapie et de chimiothérapie. Bref, elle a été très malade et sa convalescence l'a laissée avec beaucoup moins de capacités physiques, mais elle est apte au travail...si ce n'est que quelques heures par ci par là,

rien de très physique. Pour quelqu'un qui a une formation en horticulture, ça complique un peu les choses, mais qu'à cela ne tienne, elle est apte.

*Son budget mensuel :*                      *On vient de lui retirer le barème contrainte temporaire*

**Revenus :**

<i>Aide sociale + TVQ</i>	<i>537\$</i>
<i>Crédit TPS (51.75 / 3 mois)</i>	<i>17.25\$</i>
<b>TOTAL</b>	<b>554.25\$ / mois</b>

**Dépenses fixes :**

<i>Loyer</i>	<i>365\$ / mois</i>
<i>Électricité</i>	<i>56\$</i>
<i>Assurances habitation</i>	<i>12\$</i>
<i>Auto :</i>	
<i>immatriculation + ass.</i>	<i>34\$</i>
<i>Assurance vie</i>	<i>25\$</i>
<i>Téléphone</i>	<i>41\$</i>
<i>Câble</i>	<i>27\$</i>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>560\$ OUPS !</b>

**Dépenses variables :**

<i>Épicerie</i>	<i>??</i>
<i>Essence</i>	<i>??</i>
<i>Soins de santé</i>	<i>17.67\$</i>
<i>Et le reste (loisirs, entretien des appareils et effets de maison, etc)</i>	

Comment fait-elle pour arriver ? Elle n'y arrive pas. Le loyer et l'électricité ensemble lui prennent 72 % de ses revenus. Elle est contrainte à demander la charité à son entourage, au CLSC, aux ressources du milieu. Est-ce qu'on peut dire que cette dame manque de volonté pour se prendre en main ?

Nous rencontrons beaucoup de personnes qui, comme cette dame, n'arrivent pas à répondre à leurs besoins de base. Il faut cesser de faire des examens approfondis et passer à l'action.

Même en lui accordant le barème pour contraintes sévères, elle n'arrive pas :

Revenus :	776 \$
Dépenses fixes :	560 \$
Alimentation :	215 \$
Soins de santé :	17.67 \$
Total :	<b>792 \$</b>

C'est pourquoi :

*3. L'Union des consommateurs recommande de ne plus faire de distinction entre les personnes aptes et inaptes.*

*4. L'Union des consommateurs recommande que les barèmes de l'assistance-emploi soient haussés de façon à assurer des conditions de vie décentes à l'ensemble des citoyens et ce sans condition.*

*5. L'Union des consommateurs recommande de fixer un barème plancher qui doit couvrir les besoins essentiels, notamment la nourriture, le logement (chauffé et éclairé), les médicaments et l'habillement, en-dessous duquel aucune coupure ne serait effectuée.*

## **2.2 La formation**

Dans ce domaine aussi, le gouvernement reconnaît dans son énoncé, qu'une éducation accessible à toutes et à tous permet une certaine égalité des chances et peut agir de façon efficace sur la prévention de la pauvreté. L'énoncé rappelle aussi que plus la personne est scolarisée, plus ses revenus d'emploi sont élevés. D'autre part, il y a reconnaissance du lien très clair entre le décrochage scolaire et la pauvreté. Le décrochage est un réel problème, près d'un jeune sur cinq abandonne ses études avant d'avoir obtenu un diplôme.

Ainsi, le projet de loi ( art. 6, par. 1, art. 7, par. 2 et art. 7 par. 3) vise le développement du potentiel des personnes, la réussite scolaire et la réinsertion scolaire, l'amélioration de la formation de base et l'accès à la formation continue.

Actuellement, en éducation, tout le monde ne part pas sur le même pied. Lorsqu'une famille bénéficie d'un très faible revenu, les coûts de la rentrée scolaire représentent un obstacle important. Pour les études post-secondaires, l'endettement engendré par celles-ci est très élevé, et les emplois ne sont pas toujours au rendez-vous. Car même s'il est vrai que les jeunes diplômés s'en tirent mieux sur le marché du travail que les jeunes sans diplôme, le taux de chômage ne cesse d'être plus élevé chez les jeunes que chez leurs aînés. Depuis quelques années, nous assistons à une augmentation très importante du niveau d'endettement des étudiants et ceux-ci éprouvent plus de difficultés à rembourser leur prêt étudiant.

De plus, le taux d'analphabétisme est très élevé au Québec. «Un million d'adultes au Québec sont analphabètes, soit près de 15% de la population totale»<sup>20</sup> Pour contrer ce grave problème, le ministre de l'Éducation vient d'annoncer qu'il aidera 1000 personnes de plus par année, est-ce suffisant?

*6. L'Union des consommateurs recommande la poursuite du réengagement financier de l'État dans l'éducation primaire, secondaire et post-secondaire pour permettre à toutes et à tous l'accès à une éducation qualifiante, et ce, à un coût abordable.*

*7. Concernant les mesures d'insertion, l'Union des consommateurs recommande que le gouvernement s'assure que la formation offerte soit qualifiante, basée sur les besoins individuels et qui tienne compte des contraintes particulières de chacun.*

### **2.3 L'emploi**

La troisième orientation (art. 6, par. 3) «favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail» est très importante, même s'il faut être conscient que le plein emploi n'existe pas. Mais il faut aussi que le travail soit valorisant, que les emplois soient de qualité, c'est-à-dire avec des conditions de travail acceptables et un revenu décent.

Actuellement, le travail autonome, les emplois précaires, à temps partiel, occasionnel, sur appel, contractuel, sont le lot de plusieurs travailleurs et travailleuses.

- Depuis la fin des années 70, le travail à temps partiel et à domicile, le travail temporaire et autonome a gagné toujours plus de terrain.
- Le travail à temps partiel involontaire a augmenté de 524% depuis une vingtaine d'année.<sup>21</sup>
- Entre 1989 et 1996, 75 % des emplois créés étaient du travail autonome.<sup>22</sup> Ces types d'emploi permettent au patronat d'économiser sur le dos des travailleurs : bas salaires, peu d'avantages sociaux, pas d'heures supplémentaires payées, etc. Il y a prolifération des «faux» travailleurs autonomes, subordonnés à un seul employeur et sous sa dépendance. Ce travail, précaire, maintient les gens dans la pauvreté : «En

<sup>20</sup> CHOUINARD, Marie-Andrée. «Comme un million de gens...qui ne savent ni lire ni écrire», in *Le Devoir*, 06-09-02

<sup>21</sup> DUBÉ Catherine. «Bienvenue dans mon cauchemar», in *La Gazette des Femmes*. Mai-Juin 2000, p. 16

<sup>22</sup> MALAVOY Sophie. «Pauvreté, la dérive», in *La Gazette des Femmes*, mars-avril 2000, p. 21

1997, le salaire moyen des travailleuses autonomes voisinait les 14 000 \$ par année...»<sup>23</sup>

**Quelques exemples vécus :**

- Un livreur pour une entreprise, devra assumer les dépenses d'essence, l'assurance-auto dont le coût est augmenté à cause du type d'emploi, l'usure de son véhicule, etc. En bout de ligne, son revenu est inférieur au salaire minimum.
- Une jeune diplômée en psycho-éducation doit visiter 4 écoles durant la semaine pour un contrat total de 20 heures. Elle est obligée d'avoir une voiture, même si elle n'en a pas les moyens, doit rembourser son prêt étudiant, elle n'arrive pas.
- Un employé travaille dans un grand magasin. Ses 20 heures par semaine l'obligent à aller vivre en chambre car il n'a pas les moyens de se payer un loyer. Évidemment, il doit être disponible 7 jours par semaine, mais l'employeur limite le nombre d'heures de travail...

Pour améliorer les conditions de travail et mieux encadrer les entreprises qui répondent davantage à leurs besoins de rentabilité, nous appuyons les recommandations suivantes de l'organisme Au bas de l'échelle.

***8. Que pour tout travail équivalent dans une même entreprise, il soit interdit d'octroyer un salaire inférieur aux employé-es ayant un statut d'emploi précaire. Pour que le principe d'égalité de traitement entre toutes les travailleuses et tous les travailleurs soit réellement appliqué, la Loi sur les normes du travail (LNT), doit également prévoir une indemnité salariale, proportionnelle au nombre d'heures travaillées, pour compenser la perte de tous les avantages sociaux causée par le statut d'emploi.***

***9. Que la LNT interdise à une entreprise, incluant l'entreprise cliente d'une agence de placement temporaire, de forcer une personne à s'incorporer ou à signer un contrat d'entreprise pour conserver un emploi normalement salarié au sens de la Loi; il faudra aussi qu'une présomption de salariat soit établie dans la Loi.***

Les personnes prestataires de l'assistance-emploi qui entreprennent des démarches pour se trouver un emploi ont besoin de soutien. Après quelques années à l'assistance-emploi, une personne qui s'inscrit dans un programme d'insertion doit se

---

<sup>23</sup> Ibid., p. 21

réorganiser : trouver un service de garde si elle a des enfants; trouver un moyen de transport, particulièrement si elle habite en milieu rural; rafraîchir sa tenue vestimentaire; surmonter le stress d'affronter le monde du travail. C'est pourquoi :

*10. L'Union des consommateurs recommande que les mesures de réinsertion soient instaurées sur une base volontaire, qu'elles soient progressives et à long terme et ne soient pas associées à des pénalités.*

*11. Que les activités de travail effectuées par les bénéficiaires de l'assistance emploi dans le cadre de mesures de réinsertion soient subordonnées au respect des lois du travail.*

*12. Lorsqu'un prestataire de l'assistance-emploi se trouve un emploi, qu'il puisse continuer à recevoir ses prestations durant trois mois. (Ceci pour faciliter la transition: permettre l'achat de vêtements, s'organiser au niveau du transport, etc.)*

D'autre part, les personnes dites «sans chèque» qui veulent intégrer le marché du travail ont peu de chances de trouver un programme qui va leur permettre de réaliser leur projet. Il faudrait penser à élargir les critères d'admissibilité aux programmes d'insertion à l'emploi pour donner la possibilité à ces personnes d'intégrer le marché de l'emploi.

## **2.4 La santé**

Le projet de loi (à l'article 8, par. 3) veut « *Rendre accessibles des services en matière de santé, de services sociaux et d'éducation qui soient adaptés aux besoins spécifiques des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale* ».

Bien que nous ayons la chance d'avoir un système de santé universel, presque gratuit et assez accessible, l'impact de la pauvreté sur la santé est énorme.

Il est inconcevable qu'à l'intérieur d'une même ville, il existe un écart d'espérance de vie de 10 ans. «Toutefois, les écarts d'espérance de vie à la naissance entre les groupes favorisés et les groupes défavorisés sont de six ans dans l'ensemble du Québec et de dix ans à Montréal, selon les quartiers.»<sup>24</sup>

---

<sup>24</sup> Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. *Op.cit.* p. 17

En 1989, dans le livre blanc sur la réforme des soins de santé, il était reconnu que les faibles revenus nécessitent non seulement plus de services, mais qu'ils auraient besoin d'une hausse de revenus pour éliminer le problème à la source. On reconnaissait que les plus pauvres sont toujours plus malades, sont toujours moins bien logés, sont toujours moins bien alimentés, sont toujours plus affectés par les problèmes de violence, de pollution, de troubles psycho-affectifs. Dans de multiples recherches et d'enquêtes, les mêmes tristes conclusions sont tirées.

Il est primordial que les caractéristiques fondamentales et originales du système de santé et des services sociaux que sont l'universalité et l'accessibilité soient conservées. Nous sommes en désaccord avec la désassurance des services. Le rétablissement des services qui ont été désassurés s'impose, en vertu des principes d'universalité, d'accessibilité, d'équité et de gratuité. Entre autres, il faudrait réassurer les services dentaires pour les enfants de plus de 10 ans, les examens de la vue pour la population. Il faut investir davantage dans les soins à domicile.

***13. L'Union des consommateurs recommande que soit maintenu un système public de santé, universel, accessible et gratuit.***

## **2.5 L'assurance médicament**

Depuis 1996, les citoyens et citoyennes du Québec bénéficient du Régime général d'assurance médicaments ce qui est une nette amélioration. Sauf que les revenus à partir desquels les contribuables doivent payer la prime en partie ou en totalité sont trop bas, entraînant des coûts importants en bout de ligne, car ces personnes arrêtent de prendre leurs médicaments.

***14. L'Union des consommateurs recommande de revoir immédiatement le régime général d'assurance médicament pour assurer que toute personne vivant sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada puisse obtenir les médicaments gratuitement.***

## **2.6 L'accès aux biens essentiels**

*Article 8, par. 4 favoriser l'accès à un logement décent à un prix abordable, notamment au logement social...*

Depuis plusieurs années, se loger est un véritable casse-tête pour les personnes à faible revenu. Plus de la moitié du revenu sert à payer le logement chez les personnes en situation de pauvreté. Plusieurs personnes se retrouvent à la rue, doivent partager un logement ou vivre dans une petite chambre. Plusieurs jeunes

retournent chez leurs parents, qui souvent, n'ont pas toujours les moyens de les accueillir. Augmenter le nombre de logements sociaux est essentiel.

Qu'entend le gouvernement par logement à un prix abordable?

Le programme d'allocation-logement devrait être bonifié. Actuellement, 1 adulte avec 1 enfant doit gagner moins de 16 480 \$ pour avoir droit à cette allocation.

Il faut penser aussi à rendre accessibles les sources d'énergie et le téléphone.

***15. L'Union des consommateurs appuie la recommandation du FRAPRU<sup>25</sup> d'augmenter le nombre de logements sociaux.***

***16. L'Union des consommateurs recommande de bonifier le programme d'allocation-logement et de l'élargir aux personnes sans enfant.***

## **2.7 La justice**

La Loi d'aide juridique a été adoptée pour fournir les services d'avocat et de notaire aux personnes économiquement défavorisées. Actuellement, les petits salariés, les travailleurs saisonniers et les prestataires d'autres régimes n'ont plus accès à l'aide juridique. La justice n'est pas accessible à tous les citoyens.

***17. L'Union des consommateurs recommande au gouvernement d'augmenter les seuils d'admissibilité tant du volet gratuit que du volet contributif et de réduire le niveau de contribution exigé en fonction du revenu.***

---

<sup>25</sup> Front d'action populaire en réaménagement urbain intervient depuis 1978 pour la défense et l'amélioration des conditions de logements et de vie de la population à faible revenu.

### **Chapitre 3**

#### **Une redistribution de la richesse « améliorée »**

Ce projet de loi ne s'accompagne nullement d'une réforme de la fiscalité ou de quelques modifications fiscales que ce soit. Est-ce que cela signifie que les sommes investies pour réaliser ce plan de lutte contre la pauvreté proviendront de la classe moyenne encore une fois? Qu'advient-il si une récession survient comme au début des années 1980 et 1990 et que les coffres de la province soient moins bien garnis? Ces belles propositions seront-elles mises de côté?

Nous croyons que le gouvernement devrait aller chercher une contribution plus grande chez les entreprises et les mieux nantis pour se donner des entrées de fonds supplémentaires qui garantiraient la réalisation de son plan d'action.

Dans les années 1990, l'éducation, la santé et les divers programmes sociaux ont durement subi des coupures massives et répétitives de leurs budgets. Tout ceci pour permettre au gouvernement du Québec d'atteindre son « déficit zéro ». L'année 1999, marquait une étape importante : celui de l'équilibre budgétaire.

Comme ce sont les contribuables à faible revenu qui ont ressenti le plus brutalement l'effet de ces compressions budgétaires, nous aurions pu croire que l'état québécois allait leur accorder un répit. Malheureusement ce ne fut pas le cas, le gouvernement ayant plutôt choisi la voie des réductions d'impôts imitant ainsi la province voisine : l'Ontario.

En effet, les ménages les plus pauvres ne profitent pas de ces mesures. Les travailleuses et les travailleurs au salaire minimum ou qui sont employéEs à temps partiel ne paient aucun impôt, leur revenu étant trop modeste.

De plus, les réductions d'impôt sont toujours plus avantageuses pour les contribuables à plus haut revenu si l'on considère le montant réel économisé.

Ainsi, les baisses d'impôts entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002 présentaient une réduction de 293 \$ pour une famille monoparentale de deux enfants ayant un revenu de 30 000 \$ et une économie de 1 128 \$ pour un couple avec deux enfants ayant un revenu de 100 000 \$.

La taxe de vente du Québec (TVQ) est aussi fortement régressive. Les ménages à faible revenu paient un montant plus élevé de taxes de ventes en proportion de leurs revenus que les mieux nantis sur des produits de base essentiels. Une publication de

Statistique Canada nous démontre que le quintile de ménages les plus pauvres au Canada dépensent environ 10 % de leur revenu en chauffage, électricité et téléphone, contre seulement 3 % du revenu pour le quintile de ménages les plus riches. Les remboursements de TVQ viennent mitiger l'impact régressif de cette taxe mais c'est nettement insuffisant. De plus le montant de 100 \$ de remboursement accordé en décembre 2001 a plus servi à stimuler l'économie qu'à aider les personnes dans le besoin.

Enfin, soulignons que les quelques millions de dollars accordés aux personnes à l'aide sociale pour l'indexation de leur revenu n'amélioreront pas leur qualité de vie, ils maintiennent plutôt ces personnes dans un état de survie sans espoir d'améliorer leur sort.

### **La contribution des entreprises**

L'énoncé de politique et le projet de loi visent une reconnaissance de la responsabilité sociale des entreprises et de leur association comme partenaires du marché du travail. Mais il n'est question nulle part d'une implication financière de celles-ci mise à part l'augmentation du salaire minimum.

Pourtant, comme l'indique la Chaire socio-économique de l'UQAM dans une étude sur les impôts reportés par les compagnies : *« depuis plus de vingt ans les compagnies contribuent de moins en moins aux recettes fiscales gouvernementales grâce à l'octroi de généreuses baisses d'impôts et de taxes, au déluge de subventions gouvernementales qui se sont abattues sur elles, à la multiplication des abris fiscaux et à la pratique généralisée de l'évasion fiscale dans les « eldorados » fiscaux. »*<sup>26</sup>

Cette étude démontre qu'en 1999 : « 40.5 % des plus grandes compagnies canadiennes ont payé moins de 20 % d'impôts sur le revenu (fédéral et provincial) et que l'instauration au Canada d'un impôt minimum modeste de 20 % (10 % au fédéral et 10 % au provincial) appliqué à ces 158 compagnies aurait généré 2,5 milliards \$ de recettes fiscales gouvernementales additionnelles. De plus un tel taux, appliqué à l'ensemble des entreprises canadiennes aurait permis aux gouvernements d'aller chercher au moins 5 milliards de recettes fiscales additionnelles. »<sup>27</sup>

---

<sup>26</sup> Chaire d'études socio-économique de l'UQAM. *Impôts payés et impôts reportés par les compagnies canadiennes en 1999 : de la prétention à la réalité. Plaidoyer pour un impôt minimum.* P.1

<sup>27</sup> Ibid., p, 21

L'instauration d'un impôt minimum pour les entreprises comme il en existe un aux États-Unis et dans de nombreux pays occidentaux générerait des fonds importants pour les deux paliers de gouvernement et pourrait assurer la mise en place et le maintien d'un plan de lutte contre la pauvreté.

*18. Rendre l'impôt sur le revenu des particuliers plus progressif en augmentant le nombre de taux marginaux d'impôt (de 3 à 10) et en élargissant l'étendue des taux marginaux d'impôt (ex. de 10 % à 30 %) de manière à ce que les personnes sur le marché du travail ayant un faible salaire ne soient pas pénalisées comparativement à celles ayant un revenu d'autres sources.*

*19. Élargir l'assiette fiscale pour couvrir l'ensemble des revenus d'entreprises présentement exemptées et réduire les exemptions et avantages fiscaux qui favorisent uniquement les personnes à revenu très élevé.*

*20. Abolir la TVQ sur les biens et les services essentiels tels que l'électricité, les combustibles de chauffage et le service téléphonique de base, sur les vêtements d'enfants et le matériel scolaire. Augmenter les crédits remboursables de TVQ afin qu'ils tiennent compte notamment du nombre d'enfants dans la famille, et voir à ce que ces crédits soient récurrents.*

*21. Dans les discussions fédérale-provinciale sur la question du déséquilibre fiscal, que le gouvernement du Québec mette de l'avant une proposition concernant l'instauration d'un impôt minimum pour les entreprises.*

## **Chapitre 4**

### **Encadrement et mécanismes de suivi**

Tout comme le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, nous estimons important que l'Assemblée nationale et le public puissent suivre régulièrement l'évolution de l'application de la loi. L'Assemblée nationale devrait recevoir le plan d'action et pouvoir se prononcer périodiquement.

Nous appuyons la recommandation du Collectif de confier la responsabilité de la loi au premier ministre. Celui-ci étant sans doute le mieux placé pour se porter responsable et imposer à l'ensemble de ces collègues le respect de la loi et son caractère prioritaire.

Il faut que les buts fixés par la loi soient l'objet d'une attention constante et prioritaire de l'appareil gouvernemental. La présente loi devrait avoir préséance sur les autres lois.

## **Conclusion**

La pauvreté et l'exclusion ont toujours été au cœur des interventions des ACEF et par le fait même, de l'Union des consommateurs. Inutile d'insister sur le fait que le processus actuel visant l'adoption d'une loi sur l'élimination de la pauvreté et l'exclusion nous intéresse au plus haut point. Ainsi, nous souhaitons que le gouvernement aille de l'avant avec l'adoption d'une loi visant l'élimination de la pauvreté et l'exclusion dans de brefs délais.

L'exercice a été fort complexe, d'une part parce que nous ne disposons pas du plan d'action qui accompagnera la stratégie et qu'il s'agit d'un vaste sujet. D'autre part, les réalités rencontrées dans notre quotidien nous amènent à affirmer que le présent débat est d'une importance cruciale pour l'avenir de notre société. La période apparaît propice puisqu'en temps de restriction budgétaire, la tendance va dans le sens de sabrer dans les programmes sociaux avec comme résultat l'augmentation de la pauvreté. On ne bâtit pas le futur en acceptant que des gens manquent de l'essentiel. Reconnaissons les conséquences profondément négatives de la pauvreté et l'exclusion tant chez les personnes concernées que sur l'ensemble de la société, y compris le milieu économique.

Pour vous sensibiliser davantage, nous aurions pu vous entretenir très longuement de situations rencontrées dans nos organismes, vous présenter de multiples exemples de personnes et familles trop pauvres pour s'offrir le minimum et d'autres trop riches pour avoir accès à des programmes d'aide mais qui n'ont pas l'essentiel. Nous aurions pu vous décrire des situations où les impacts de toutes hausses et l'implantation de tarifs, même insignifiants comme un examen de la vue à 30\$, deviennent catastrophiques, où on doit choisir entre faire l'épicerie ou payer la facture d'électricité. Des exemples comme ceux-là, les ACEF en ont treize à la douzaine.

Les conséquences du manque de moyens, qu'ils soient financiers ou d'ordre humain, doivent être prises au sérieux par tous les intervenants de notre société : l'État en premier lieu, le milieu économique indéniablement, le milieu communautaire bien sûr, et les communautés.

L'Union des consommateurs et ses membres souhaitent qu'aucunE des intervenantEs impliquéEs dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion ne perde de vue le but visé. Nous aspirons à des solutions globales bien plus qu'à la multiplication de petits ou grands programmes, qu'ils s'appellent Fonds de lutte à la pauvreté, Apport,

allocations logement ou autres. Ces moyens permettent sans doute de soulager un tant soi peu la pauvreté et l'exclusion mais demeurent cloisonnés. C'est donc une invitation à la réflexion pour trouver des solutions globales et durables.

**Annexe 1 : Le programme Apport<sup>28</sup>**

Revenus bruts annuels de travail un	Prestation annuelle un adulte avec un ou plusieurs enfants	Prestation annuelle deux adultes avec plusieurs enfants
2 000 \$	282 \$	282 \$
4 000 \$	982 \$	982 \$
6 000 \$	1 682 \$	1 682 \$
8 000 \$	2 382 \$	2 382 \$
10 000 \$	2 290 \$	3 082 \$
12 000 \$	1 430 \$	3 782 \$
14 000 \$	570 \$	3 362 \$
16 000 \$	0	2 502 \$
18 000 \$	0	1 642 \$
20 000 \$	0	782 \$
22 000 \$	0	0

---

<sup>28</sup> Site internet du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Annexe 2 : Les membres de l'Union des consommateurs**

- L'ACEF Abitibi-Témiscamingue
- L'ACEF de l'Estrie
- L'ACEF de Granby
- L'ACEF Grand-Portage
- L'ACEF du Nord de Montréal
- L'ACEF de l'île Jésus
- L'ACEF de Lanaudière
- L'ACEF de la Rive-Sud de Québec
- Le Regroupement des consommateurs d'assurance
- Membres individuels

### **Annexe 3 : Liste des recommandations**

1. L'Union des consommateurs recommande une augmentation substantielle du salaire minimum ainsi qu'une indexation annuelle ;
2. L'Union des consommateurs recommande une hausse des seuils d'admissibilité du programme Apport. Cette hausse doit se réaliser à très court terme et doit être considérée comme une mesure urgente ;
3. L'Union des consommateurs recommande de ne plus faire de distinction entre les personnes aptes et inaptes ;
4. L'Union des consommateurs recommande que les barèmes de l'assistance-emploi soient haussés de façon à assurer des conditions de vie décentes à l'ensemble des citoyens, et ce, sans condition ;
5. L'Union des consommateurs recommande de fixer un barème plancher qui doit couvrir les besoins essentiels, notamment la nourriture, le logement (chauffé et éclairé), les médicaments et l'habillement, en-dessous duquel aucune coupure ne serait effectuée ;
6. L'Union des consommateurs recommande la poursuite du réengagement financier de l'État dans l'éducation primaire, secondaire et post-secondaire pour permettre à toutes et à tous l'accès à une éducation qualifiante, et ce, à un coût abordable ;
7. Concernant les mesures d'insertion, l'union des consommateurs recommande que le gouvernement s'assure que la formation offerte soit qualifiante, basée sur les besoins individuels et qui tienne compte des contraintes particulières de chacun ;

8. Que pour tout travail équivalent dans une même entreprise, il soit interdit d'octroyer un salaire inférieur aux employé-es ayant un statut d'emploi précaire. Pour que le principe d'égalité de traitement entre toutes les travailleuses et tous les travailleurs soit réellement appliqué, la Loi sur les normes du travail (LNT), doit également prévoir une indemnité salariale, proportionnelle au nombre d'heures travaillées, pour compenser la perte de tous les avantages sociaux causée par le statut d'emploi ;

9. Que la LNT interdise à une entreprise, incluant l'entreprise cliente d'une agence de placement temporaire, de forcer une personne à s'incorporer ou à signer un contrat d'entreprise pour conserver un emploi normalement salarié au sens de la Loi; il faudra aussi qu'une présomption de salariat soit établie dans la Loi ;

10. L'Union des consommateurs recommande que les mesures de réinsertion soient instaurées sur une base volontaire, qu'elles soient progressives et à long terme et ne soient pas associées à des pénalités ;

11. Que les activités de travail effectuées par les bénéficiaires de l'assistance emploi dans le cadre de mesures de réinsertion soient subordonnées au respect des lois du travail ;

12. Lorsqu'un prestataire de l'assistance-emploi se trouve un emploi, qu'il puisse continuer à recevoir ses prestations durant trois mois. (Ceci pour faciliter la transition: permettre l'achat de vêtements, s'organiser au niveau du transport, etc.) ;

13. L'Union des consommateurs recommande que soit maintenu un système public de santé, universel, accessible et gratuit ;

14. L'Union des consommateurs recommande de revoir immédiatement le régime général d'assurance médicament pour assurer que toute personne vivant sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada puisse obtenir les médicaments gratuitement ;

15. L'Union des consommateurs appuie la recommandation du FRAPRU d'augmenter le nombre de logements sociaux ;

16. L'Union des consommateurs recommande de bonifier le programme d'allocation-logement et de l'élargir aux personnes sans enfant ;

17. L'Union des consommateurs recommande au gouvernement d'augmenter les seuils d'admissibilité tant du volet gratuit que du volet contributif et de réduire le niveau de contribution exigé en fonction du revenu ;

18. Rendre l'impôt sur le revenu des particuliers plus progressif en augmentant le nombre de taux marginaux d'impôt (de 3 à 10) et en élargissant l'étendue des taux marginaux d'impôt (ex. de 10 % à 30 %) de manière à ce que les personnes sur le marché du travail ayant un faible salaire ne soient pas pénalisées comparativement à celles ayant un revenu d'autres sources;

19. Élargir l'assiette fiscale pour couvrir l'ensemble des revenus d'entreprise présentement exemptées et réduire les exemptions et avantages fiscaux qui favorisent uniquement les personnes à revenu très élevé ;

20. Abolir la TVQ sur les biens et les services essentiels tels que l'électricité, les combustibles de chauffage et le service téléphonique de base, sur les vêtements d'enfants et le matériel scolaire. L'Union des consommateurs recommande également d'augmenter les crédits remboursables de TVQ afin qu'ils tiennent compte davantage des dépenses liées aux enfants dans la famille, et voir à ce que ces crédits soient récurrents.

21. Dans les discussions fédérale–provinciale sur la question du déséquilibre fiscal, que le gouvernement du Québec mette de l'avant une proposition concernant l'instauration d'un impôt minimum pour les entreprises.